

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & Co., à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis.

No 218.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 19 AOUT 1830.

Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours; le prix de l'abonnement est d'un FRANC par mois, payable à la fin de chaque mois.
On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Nativités 1^{re} classe DE 1830—Devant se tirer prochainement à la Bourse, Samedi 21 Août.

PROSPECTUS:—		
1 lot de \$10,000	\$10,000	\$10,000
1 " " 3,000	3,000	3,000
1 " " 1,800	1,800	1,800
1 " " 1,400	1,400	1,400
1 " " 1,200	1,200	1,200
1 " " 1,008	1,008	1,008
1 " " 300	300	3,000
1 " " 300	300	1,800
1 " " 200	200	1,200
156 " " 50	7,800	7,800
155 " " 50	7,650	7,650
624 " " 5	3,120	3,120
780 " " 5	3,900	3,900
780 " " 5	3,900	3,900
8,760 Lots	\$ 73,080	\$ 73,080

Donnée à la Loterie composée de 30 numéros par division, il y aura vingt-quatre prix avec trois lots de numéros tirés sur les 30, 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au 21 août de 13,500, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de plus au jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera d'entre eux: 1^{er} le billet qui aura les 100, 2^e et 3^e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000

Et les autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui est énoncé ci-dessous, comme suit:

No. 1, 2 et 3	3,000
1, 2 et 4	1,800
1, 3 et 2	1,400
1, 3 et 4	1,200
2, 1 et 2	1,200
2, 1 et 3	1,008

Les 6 autres billets qui auront tirés les numéros suivants, savoir: les 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190, 200, 210, 220, 230, 240, 250, 260, 270, 280, 290, 300, auront droit à ce qui est énoncé ci-dessous, comme suit:

100	500
100	300
100	200
100	100
100	50
100	30

Les 156 billets qui auront deux de numéros tirés, savoir: le 1^{er} et le 2^e, auront chacun droit à \$100.

Tous les billets, francs de port, seront vendus avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 18.

Prix des Billets.
Entier \$4, demi 2, quart 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.
J. B. FAGET—Directeur.

9 août
Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.
Longeais & Leouis, et Charles S. Longeais et Wm. D. Leouis contre leurs créanciers.

10 août
L'habitation payée en cinq paiements égaux, savoir: Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835.

11 août
L'habitation payée en cinq paiements égaux, savoir: Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835.

12 août
L'habitation payée en cinq paiements égaux, savoir: Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835.

COUR des Preuves.—Paroisse de Jefferson.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente, Lundi le 23 août 1830, à 10 heures du matin, sur l'habitation maintenant occupée par Mme. Beale, à une lieue et demie au-dessus de la ville, et du même côté du fleuve, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu Thomas Beale père, décédé.

L'HABITATION ci-dessus, qui est située dans la paroisse de Jefferson, sur le côté gauche du fleuve, à une lieue et demie au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 8 arpents de face sur le fleuve et 100 arpents de profondeur, où elle se termine dans une pointe formant un triangle borné dans la partie supérieure par l'habitation de J. B. F. Lebrun et dans la partie inférieure par celle de Robert Arvat, ensemble la maison et tous les édifices et améliorations.

Dix-huit Esclaves; SAVOIR:
ALLEN, quartieron, âgé de 35 ans, domestique de maison.

LUCY, âgée de 30 ans, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant Maria, âgée de 10 ans.

WILLIAM, mulâtre âgé de 20 ans, charretier et domestique de maison.

ISAAC, grif âgé de 60 ans, cuisinier.

BAPTISTE, nègre âgé de 18 ans, charretier.

NANCY, âgée de 45 ans, avec ses trois enfants, savoir: Henry, âgé de 7 ans; George de 5, et Elizabeth de 2.

BILL, nègre âgé de 20 ans, charretier.

ELSEY, nègre âgé de 30 ans, domestique de maison.

FRANÇOISE DUCROS, négresse de 60 ans.

FRANÇOISE, négresse de 55 ans.

FRANKY, négresse de 40 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

HEBREN, nègre de 20 ans, charretier.

WILSON, nègre de 20 ans, charretier.

Les animaux et voitures suivantes:
11 VACHES, 2 veaux,
2 Taureaux, 7 Génisses,
2 paires de Chevaux à voiture, un Cheval à selle, une voiture, un cabriolet et deux charrettes.

Conditions.—Les animaux et voitures payables comptant, pour toute somme au-dessous de \$100; et pour \$100 et au-dessus, 3 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et payables à la Nouvelle-Orléans.

Les esclaves payables en deux termes égaux à la fin d'Avril des années 1831 et 1832, en billets payables à la Nouvelle-Orléans, en espèces à satisfaction, et avec hypothèque sur les esclaves.

L'habitation, payable en quatre paiements égaux, à la fin d'Avril des années 1831, 1832, 1833 et 1834, payables à la Nouvelle-Orléans, en espèces à satisfaction et portant hypothèque sur l'habitation.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Séghers, notaire public, à la Nouvelle-Orléans, dans le bureau de qui est déposé le plan de l'habitation, pour l'inspection des acheteurs.

J. M. HARANG,
22 Juillet—4, 1 p.

Etat de la Louisiane.
PAROISSE ST. CHARLES.
COUR DES PREUVES.

LUNDI 23 Aout prochain, à 11 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PICOU, située en cette paroisse à la requête de Mr. James P. Freret, Exécuteur-Testamentaire de feu Mr. Valentin Daublin, décédé, habitant de cette paroisse; il sera vendue l'enchère publique, par le juge encausé, les objets ci-après détaillés, appartenant à la communauté qui a existé entre le dit feu Sr. Valentin Daublin et dame Charlotte Bouillard son épouse:

SAVOIR:—
1^o UNE HABITATION située dans la paroisse St. Jean Baptiste, appartenant à la dite habitation nommée Picou, et dont le juge soussigné sera dûment autorisé à effectuer l'adjudication; laquelle propriété a environ un arpent et un tiers de face au fleuve, et une profondeur de trente arpents, plus ou moins, avec une petite maison habitable.

2^o Un maître nommé ALEXANDRE, âgé de 24 ans, cocher.

3^o Une négresse nommée MARGUERITE, âgée de 40 ans, domestique de maison.

4^o Une négresse nommée CELESTE, âgée de 45 ans.

5^o Une VOITURE à quatre roues, deux CHEVAUX de couleur et une paire de BOULETS.

CONDITIONS:—
L'habitation payable en cinq paiements égaux, savoir: Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835.

Les esclaves payables en trois paiements égaux, savoir: un tiers en Mars 1831, un tiers en Mars 1832, et un tiers en Mars 1833.

La Voiture, les Chevaux et les Boulets seront payés en tout Mars prochain.

Les acquéreurs donneront hypothèque sur l'habitation et les esclaves, et feront leurs billets payables à domicile à la Nouvelle-Orléans, avec endossement à la satisfaction de Mr. James P. Freret.

Les frais d'acte de vente et d'hypothèque à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Charles, le 20 Juillet 1830.
MOREL GUIRAMAND,
27 juillet—12

Etat de la Louisiane.
PAROISSE ST. CHARLES.
COUR DES PREUVES.

LUNDI 23 Aout prochain, à 9 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PICOU, située en cette paroisse, rive gauche du Mississippi, à environ une lieue au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans.

A la requête de Messrs. Honoré Landreaux et James Freret, ce dernier agissant comme Exécuteur Testamentaire de feu Valentin Daublin, décédé en cette paroisse St. Charles, je procéderai à la vente publique et adjugerai au plus offrant et dernier enchérisseur, l'HABITATION, les ESCLAVES ci-après décrits, les ANIMAUX, les OUTILS ARAOÏRES, etc. qui dépendent de cette habitation; le tout appartenant à la société qui a existé entre le Sr. Honoré Landreaux et le dit feu Sr. Valentin Daublin, en communauté de biens avec la dame Charlotte Bouillard, son épouse.

La dite habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse St. Charles, rive gauche du fleuve, à environ onze lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant vingt-et-un arpents de face au dit fleuve, sur une profondeur de quarante arpents, où elle ne conserve qu'une largeur de dix arpents, et sur laquelle il y a cent quarante arpents de cannes plantées, quatre-vingt-seize arpents de souches et cent sept arpents de maïs, bâteaux, maison de maître, sucrerie et moulin à cannes; le tout en bon état.

Quarante-deux Esclaves des deux sexes dont les noms et âges suivent:—SAVOIR:

JOE, Commandeur, âgé de 50 ans.

JOHN SMITH, Charpentier, 30 ans.

JEAN LOUIS, Nègre à talents, 35 ans.

FRANÇOIS, Charretier et laboureur, 50 ans.

JUPITER, do. do. 40 ans.

BERNARD, Laboureur, charretier, (aliéné) 32.

JACQUES, Laboureur, 25 ans.

WASHINGTON, Laboureur, 30 ans.

JOE, Laboureur, 25 ans.

CELESTIN, Laboureur, 36 ans.

PAUL, Laboureur, 29 ans.

JOHN, Tonnelier, de 35 ans.

CHARLES, Nègre des champs, 26 ans.

VALERE, do. do. 35 ans.

JOHN, do. do. 25 ans.

SAM WILLIAMS, do. do. 26 ans.

ADISSON, Laboureur, 24 ans.

SAM, Nègre des champs, 40 ans.

FRANK, do. 35 ans.

HEBRON, do. 28 ans.

CHESTERFIELD, do. 25 ans.

JOHN HO, do. 45 ans.

BILL, do. 16 ans.

AUGUSTE, do. 15 ans.

NAT, Nègre des champs, 14 ans.

PHILIPPE, do. (juif) 58 ans.

MICHAEL, do. 75 ans.

LUCIAND, Nègre des champs, 23 ans.

CHILLOE, do. 30 ans.

LYSA, fille de Chloé, âgée de 7 mois.

FANNY, négresse orpheline, 4 ans.

CHERISE, cuisinière, 38 ans.

MAIRIANNE, hospitalière, 73 ans.

CHARLOTTE, Nègre des champs, 22 ans.

HENRIETTE, do. do. 26 ans.

SALLY, do. do. 25 ans.

MARY, do. do. 28 ans.

ADELAÏDE, do. do. 14 ans.

LOUISE, do. do. 40 ans.

MARIE LOUISE, sa fille, 12 ans.

SUCKY, négresse des champs, 15 ans.

MANSA, do. do. 65 ans.

Les Animaux, les Outils Araoïres, et en un mot tout ce qui dépend de la dite habitation. Les objets ci-dessus décrits seront vendus en bloc.

CONDITIONS:—
1^o Treize mille piastres comptant.
2^o Vingt-cinq mille deux cents piastres pour lesquelles l'acquéreur prendra la reversion de l'hypothèque qui existe sur les dits biens en faveur de la Banque de la Louisiane et qu'il se chargera de lui payer en l'acquit des vendeurs, comme suit:
Savoir:—Quatorze mille piastres le 29 Avril 1831, et onze mille deux cents piastres le 29 Avril 1832, avec la faculté de pouvoir prolonger le terme du paiement de la moitié de la dite somme de onze mille deux cents piastres, jusqu'au 29 Avril 1833.
En par l'acquéreur payant à la dite banque un intérêt de neuf pour cent par an et se conformant à ses réglemens.
3^o Le surplus du prix de l'adjudication payable en cinq termes égaux, savoir:—Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835, en billets payables à domicile, à la Nouvelle-Orléans, en espèces à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acquéreur devra fournir autant de coupons de billets que lui demandent les Sieurs vendeurs.
Les actes de vente, de quittance, main levée d'hypothèque, &c. seront aux frais de l'acquéreur.
Paroisse St. Charles, le 20 Juillet 1830.
MOREL GUIRAMAND,
27 juillet—12

VENTES PAR LE MARSHAL.

John Hoffman contre le steamboat Plaque-mine, capitaine Curry.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Lundi 23 août prochain à midi, à la Bourse, le steamboat PLACQUEMINE, ses appareils et ses mitres. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
24 juillet

Joseph Charles contre F. Pascal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévost, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 30 aout prochain, à midi, à la Bourse d'Newlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, en LOT DE TERRE avec les bâtiments qui s'y trouvent, situés rue Toulouse, ratic Chartres et Levée, mesurant 32 pds 6 pds de front, sur 68 pds 9 pds de profondeur, bornés d'un côté par la maison de Mr. T. Second, et de l'autre par la propriété de Mr. A. Belle. La dite propriété saisie dans l'affaire ci-dessus.—L. DAUNOY,
31 juillet.

A VIS.—En vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. Chis. Maurian, juge président de la cour de Cité de la Nlle-Orléans, à la plainte de Gray et Durrie vs. le Bateau à Vapeur Plaque-mine—j'ai saisi le dit Bateau, et par le présent, je somme toutes les personnes y intéressées d'avoir à comparaître dans le délai de 15 jours, pour répondre à la demande des dits plaignants.

31 juillet. L. DAUNOY, Marshal.

A VIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il s'est de nouveau établi en cette ville, qu'il vient d'ouvrir, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse, une Boutique propre et commode où les pratiques seront reçues et où les cheveux seront coupés avec soin; tous ses efforts tendront pour le passé, vers un but unique, celui de mériter l'approbation de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance; il continue aussi l'exercice de sa profession de Chirurgien dentiste.—Rue Royale, No. 301.
13 Juillet.—10 JEAN GUADIZ.

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France & du Nord les articles suivants qu'il vend en gros et en détail à des prix modérés, savoir:

Chlorure d'oxide de sodium de Labarraque à \$1 la bile.

Régénérateur de Tranche la Hausse à \$1 la bile.

Purgatif de Roy par Cottin à \$1 do.

Vomi Purgatif do. do. 50 cts.

Grains de Santé du Dr. French à \$1 la douzaine.

Essence d'anis, de citron, de fleurs d'orange, de Rhue, de Sabine. Gomme arabique de Turquie, Magnésie calcinée patente, Cantharides, &c. &c. &c.

De plus, en débarquement de navire Louisianais; douze barils essence de térébenthine.

24 juillet. FORESTIER.

Drogues et Medecines

EN Gros et en Détail.

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDICINES fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

F. C. Bourcier & Cie,
Rue des Thapioulas, No. 75.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de réapprovisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 MAI 37

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer le public et ses amis en général, qu'il a transporté son domicile du No. 27 rue de la Doune au No. 90 rue Thou pléon, où il continue tout ce qu'il rapporte à l'état de son magasin. Il veut constamment un assortiment de Chaises de Mazarin, de Chaises de Copal, qu'il fait à ordre, il tourne tout espèce de bois, dans le dernier goût. Il apoint et dore les vieilleries chaises dans le genre le plus nouveau et avec promptitude.—Il a besoin d'nn apprenti.

W. C. QUIRK,
Juill.—6 m

5 Piastres de récompense.

Est partie marronne, dans les premiers jours du mois de mai dernier, une mulâtresse Américaine, (très brune) âgée d'environ 23 ans: 5 pieds 3 ou 4 pouces de taille, mesure Anglaise, nommée Violette, elle a la figure un peu grosse et le menton allongé, la peau rude: on suppose qu'elle est recellée dans un des faubourgs Supérieurs.

La récompense susdite sera donnée à celui qui la conduira à la geole où au No. 179 chemin du Bayou.
24 Juillet—3f.

\$20 DE RECOMPENSE.

PANTI MARRON de chez le soussigné, le nègre nommé NED, boulangier appartenant ci-devant à Mr. J. Davin. Ce nègre est d'une figure un peu rougeâtre, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces français. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison.

Les capitaines de navires, et autres, sont priés de ne point donner asile audit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

DESUNES POINCY,
17 juillet—4f

ETAT DE LA LOUISIANE

COPIÉ DU PREMIER DISTRICT JUDICIEL de Joseph Théodore Baudou contre ses créanciers

Acceptée pour le bénéfice de ses créanciers—il est ordonné par la Cour qu'une assemblée de dits créanciers ait lieu en l'étude de Théodore Séghers notaire public, Mardi 30 aout prochain, à dix heures du matin, et de délibérer sur les affaires du pétitionnaire dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit-pétitionnaire sont suspendues.—Et il est de plus donné que Mr. Gustave Schmidt, soit autorisé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, Juge de la dite Cour.
31 juillet.—3 J. L. LEWIS, Greffier

VICION ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Amir de Bordeaux.

40 tierçons vinaigre blanc 1ère. qual.

75 caisses fruits à l'eau de vie, 25 do. liqueurs apéritives, D'importations américaines, 200 boques vin de Bordeaux, 14 pipes eau de vie de Cognac, 70 barils do. blanche, 5mc. prut 600 caisses vin rouge et blanc, 25 balles de lignes assorties, 10 do. brain jaune pour moustique, 5 do. couteils et coton, 10 do. fil de rennes, 15 mailles eau de cologne, 4 balles écotoires en fibres, 4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.

3 Juin.—2

HUNDRED THOUSAND H. Segars, received by the Charrier for sale at the Hotel des Etrangers, 110, rue de Chartres, Paris, 1830, 2c, quarter Boxes &c.

Ap 27—3 BACHE CONSTAN

SANSUES de choix reçus par Snavire Margaret du Havre à vendre par FORESTIER, 28 Juin Pharm.

Changeement de domicile.

DR. J. E. DOORNIK prévient le public qu'il a transporté son domicile dans la rue Du phine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Caraby. 13 Juillet—4 1/2 p.

A VIS.—Attendu qu'une demande n'a été adressée, afin de voir révoquer les hypothèques résultant de deux obligations contractées par Southerne Allain comme séculier, savoir Puisse avec Philogène Favrot, comme juge de Paix d'Orléans, le vingt-sept février mil-huit-cent-dix-neuf, et l'autre avec Perry L. L'Hermitte, comme arpenteur du quatrième district, le neuf mai mil-huit-cent-dix-huit.

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, à l'Office du Secrétaire d'Etat, dans le quatre-vingt jours qui suivront la publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nlle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le douze Juillet 1830. J. L. LEWIS, Secrétaire d'Etat.

Remplissant les fonctions de Gouverneur, 13 Juillet—30 GEORGE A. WAGBMAN, Secrétaire d'Etat.

Magasin à l'instar de Paris

Le soussigné, rue de Chartres No 76 au coin de la rue Jefferson, en face Mr. Verrier, vient de recevoir de Paris par le Philetus un assortiment de faux cheveux et fines perruques, Perruques métriques et autres perruques italiennes (dit fausse queue), Toupes italiennes et autres, au plus bas prix.

Crème de Saponnade après évaporation de l'essence de Sassafras, Eau de Cologne supérieure, Savon de Lavande ambrée, Huile de Cassia, Pomme de Savon, de toilette, Poudre surfine, Opium, Camail, etc.

Un joli assortiment de broches à tête, dentelles à ongles &c. Peignes d'écaillé à retaper et à faire, Peignes d'écaillé gravé à jour; à découper, du papier pour, do. imitation écaille; et à relever faux cheveux. 19 MAI GAULHIAC